

Réuni dernièrement, le conseil municipal de Saulcy-sur-Meurthe a voté les décisions suivantes :

Dossier vidéoprotection : attribution du marché

Le Conseil Municipal entérine les conclusions et le choix de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 juin concernant la consultation des entreprises pour la réalisation d'un système de vidéoprotection (fournitures et pose). Le marché a été attribué à l'entreprise SARL FERRY et FILS de SAULCY-SUR-MEURTHE pour un montant de 76 158 € HT, soit 91 389.60 € TTC.

Programme routier 2019 : attribution de marché

Le Conseil Municipal entérine les conclusions et le choix de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 juin concernant la consultation des entreprises pour le programme de voirie 2019 : portions de : rue Lamaze – Chemin de la Meurthe – rue des écoles – rue du stade – route de Rememont ainsi que 460 ml de trottoirs du centre-bourg le long des RD 58 et RD 58A. Le marché a été attribué à l'entreprise BROGLIO de CORCIEUX pour un montant de 89 980 € HT, soit 107 976 € TTC.

Caution de location de l'appartement du 5 rue Jules Ferry

Suite à l'état de propreté déplorable et aux dégradations constatées lors du départ d'un locataire d'un appartement communal 5 rue Jules Ferry, le Conseil Municipal décide de ne pas restituer la caution d'un montant de 265,98 € à l'ancien locataire. Cette somme servira à financer une partie des réparations.

Rapport 2018 relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)

Après présentation du rapport 2018 relatif au Prix et à la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS), le Conseil Municipal prend acte du document. Ce dernier est consultable en mairie par tout citoyen.

Demande de subvention de l'association Initiative Hautes Vosges

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'aide financière accordée en 2018 à l'association Initiative Hautes Vosges ayant pour activité le soutien des entreprises ; ceci pour un montant de 150 € correspondant à la cotisation d'affiliation de 100 € et une participation au fonds de dotation de prêts de 50 €.